

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au 2175, chemin du Fleuve à Lévis, **le jeudi vingt-trois (23) août 2018 à 18h30**

SONT PRÉSENT(E)S :

M. Mario Fortier, Président
Mme Isabelle Demers, Vice-présidente
Mme Brigitte Duchesneau, Administratrice
M. Réjean Lamontagne, Administrateur
M. Michel Turner, Administrateur
M. Steve Dorval, Administrateur
M. Michel Patry, Membre indépendant
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.
M. Jean-François Carrier, Directeur général et secrétaire
Mme Francine Marcoux, Trésorière

-ORDRE DU JOUR-

***** **PÉRIODE DE QUESTIONS** *****

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun*, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire ***** en début ***** de réunion, à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 20 juillet 2018
4. Nomination de madame Mylène Gagné à titre de première officière substitut déléguée à l'admission au sein du comité d'admission au service de transport adapté de la Société de transport de Lévis
5. Échange du lot 2 434 867 du cadastre du Québec (propriété de la ST Lévis) contre le lot 2 434 485 et une partie des lots 4 957 268 et 5 368 219 du cadastre du Québec appartenant à la Ville de Lévis, rue St-Laurent
6. Autorisation des avenants au contrat de construction accordé à l'entreprise QuébecHab Ltée dans le cadre de l'agrandissement du Centre d'opération

7. Octroi à Construction Couture et Tanguay, entrepreneur général de Lévis, le contrat pour la construction d'un bureau des superviseurs à l'intérieur du garage du Centre d'opération du 1 100, rue Saint-Omer
 8. Octroi à l'entreprise Martin & Lévesque inc. de Lévis le contrat pour la fourniture d'uniformes de travail pour les chauffeurs, superviseurs et contremaîtres
 9. Autorisation du renouvellement du contrat annuel d'entretien des équipements et logiciels SAEIV
 10. Dépôt des amendements budgétaires
 11. Modification de concordance et courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 250 000 \$ qui sera réalisé le 6 septembre 2018
 12. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques pour le financement des règlements d'emprunt numéros 138 et 139
 13. Dépôt de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 30 juin 2018
 14. Comptes payables
 15. Certificat des responsabilités statutaires
 16. Points divers
 - a) Embauche d'un superviseur au sein de la direction Qualité réseau Transport régulier
 - b) Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation des comptages et de relevés de circulation dans le cadre du projet d'implantation des mesures prioritaires en transport en commun sur le boulevard Guillaume-Couture à Lévis.
 17. Période de questions
 18. Levée de l'assemblée
-

1. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2018-113-

Il est proposé par madame Isabelle Demers
appuyé par monsieur Michel Patry

et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du jeudi 23 août 2018 soit adopté en ajoutant aux points divers les sujets suivants :

16.a) *Embauche d'un superviseur au sein de la direction Qualité réseau Transport régulier*

16.b) *Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation des comptages et de relevés de circulation dans le cadre du projet d'implantation des mesures prioritaires en transport en commun sur le boulevard Guillaume-Couture à Lévis.*

Adoptée.-

2. Période de questions

Aucune question

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 20 juillet 2018

RÉSOLUTION 2018-114-

Il est proposé par madame Brigitte Duchesneau
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 20 juillet 2018 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.-

4. Nomination de madame Mylène Gagné à titre de première officière substitut déléguée à l'admission au sein du comité d'admission au service de transport adapté de la Société de transport de Lévis

RÉSOLUTION 2018-115-

- ATTENDU** la création le 29 mai 2017 du Comité d'admission au service de transport adapté de la ST Lévis et de la nomination de 3 membres : un provenant de la société, un provenant du réseau de la santé et des services sociaux et un provenant des personnes handicapées du territoire (Réf. : résolution 2017-100);
- ATTENDU QUE** madame Claire Morin, répartitrice au service de transport adapté, a été désignée à titre d'officière déléguée à l'admission au sein dudit comité;
- ATTENDU QU'** il y a lieu de nommer un officier substitut;
- ATTENDU QUE** le mandat des membres du Comité d'admission est de deux (2) ans et qu'il est renouvelable ;
- ATTENDU** la recommandation de la Direction Proximité client et commercialisation à la Direction générale;
- ATTENDU** la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par madame Marjorie Guay
appuyé par madame Isabelle Demers

et résolu unanimement

QUE ce Conseil désigne madame Mylène Gagné, coordonnatrice du service à la clientèle et du transport adapté, à titre de première officière substitut déléguée à l'admission au sein du comité d'admission au service de transport adapté pour un mandat de deux ans à compter de l'adoption de la présente.

Adoptée.-

5. Échange du lot 2 434 867 du cadastre du Québec (propriété de la ST Lévis) contre le lot 2 434 485 et une partie des lots 4 957 268 et 5 368 219 du cadastre du Québec appartenant à la Ville de Lévis, rue St-Laurent, secteur Lévis

RÉSOLUTION 2018-116-

- ATTENDU** la promesse d'échange de terrains déposée par la Ville de Lévis à la ST Lévis en vue d'acquérir le lot 2 434 867 du cadastre du Québec, propriété de la Société de transport de Lévis, mieux connu sous le nom de « stationnement de la Traverse »;
- ATTENDU QU'** en contrepartie du lot 2 434 867, la Ville de Lévis cèdera à la ST Lévis le lot 2 434 485 et une partie

des lots 4 957 268 et 5 368 219 du cadastre du Québec, mieux connu sous le nom de « projet stationnement Industries Samson Nord»;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à réhabiliter, à ses frais et selon un plan de réhabilitation approuvé par le Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) le terrain ainsi cédé et à y aménager 15 cases de stationnement avant la signature de l'acte notarié d'échange;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à payer l'ensemble des frais et honoraires professionnels découlant de cette transaction;

ATTENDU la recommandation du Coordonnateur de la Direction Exploitation Qualité réseau du transport régulier à la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Steve Dorval
appuyé par madame Brigitte Duchesneau

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Société de transport de Lévis à céder, avec la garantie de propriété mais sans la garantie de qualité, à la Ville de Lévis le lot 2 434 867 du cadastre du Québec, propriété de la Société de transport de Lévis mieux connu sous le nom de « stationnement de la Traverse »;

QUE ce Conseil autorise la Société de transport de Lévis à acquérir, en contrepartie, le lot 2 434 485 et une partie des lots 4 957 268 et 5 368 219 du cadastre du Québec, mieux connu sous le nom de « projet stationnement Industries Samson Nord»;

QUE ce Conseil autorise la Société de transport de Lévis à procéder à l'établissement, à titre gratuit, d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique sur une partie du lot 4 957 268 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 38 mètres carrés en faveur du lot 2 436 017 du cadastre du Québec. Cette servitude d'utilité publique devra être établie à même l'acte notarié d'échange visé par la présente promesse;

QUE ce Conseil autorise le président et le directeur général à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

Adoptée.-

6. Autorisation des avenants au contrat de construction accordé à l'entreprise QuébecHab Ltée dans le cadre de l'agrandissement du Centre d'opération

RÉSOLUTION 2018-117-

ATTENDU la résolution no 2017-132 autorisant l'octroi d'un contrat de construction de 929 850 \$ plus les taxes à QuébecHab Ltée, entrepreneur général, dans le cadre de l'agrandissement du Centre d'opération;

ATTENDU QUE selon l'article 2.4 du Règlement no 113 sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats, le conseil doit autoriser toute modification à un contrat excédent le montant maximal de 25 000 \$;

ATTENDU QU' en date du 15 août 2018, divers travaux supplémentaires au montant de 89 377.90 \$ ont été nécessaires lors de l'exécution du contrat, tandis que des crédits au montant de 27 534,72 \$ ont aussi été accordés, représentant des avenants d'un montant net de 61 843.18 \$ plus les taxes;

ATTENDU QUE des avenants d'un montant net de 30 869,63 \$ plus les taxes ont déjà été autorisées le 14 décembre 2017 par le biais de la résolution 2017-229

ATTENDU des avenants d'un montant net de 27 754.15\$ \$ plus les taxes ont déjà été autorisées le 17 mai 2018 par le biais de la résolution 2018-078;

ATTENDU malgré ces coûts supplémentaires, le montant maximum autorisé de 1 530 000 \$ du règlement d'emprunt no 139 sera respecté ;

ATTENDU la recommandation de la direction générale ;

Il est proposé par monsieur Michel Patry
appuyé par madame Isabelle Demers

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise les avenants supplémentaires accordés à QuébecHab, entrepreneur général, dans le cadre du projet d'agrandissement du Centre d'opération au montant de 3 219.40 \$ plus les taxes.

Adoptée.-

7. Octroi à Construction Couture et Tanguay, entrepreneur général de Lévis, le contrat pour la construction d'un bureau des superviseurs à l'intérieur du garage du Centre d'opération du 1 100, rue Saint-Omer

RÉSOLUTION 2018-118-

- ATTENDU** la résolution 2018-100 autorisant la direction générale à procéder à un appel d'offres public pour la construction d'un bureau des superviseurs à l'intérieur du garage du Centre d'opération du 1100, rue Saint-Omer à Lévis;
- ATTENDU** l'appel d'offres public portant le numéro 2018-008 placé sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 6 juillet 2018 ;
- ATTENDU QU'** à l'ouverture des soumissions le 20 août 2018 à 13h30, sept (7) entreprises ont déposé une offre ;
- ATTENDU QUE** parmi les cinq (5) soumissions jugées conformes, Construction Couture et Tanguay a déposé l'offre jugée conforme la plus basse ;
- ATTENDU QUE** Construction Couture et Tanguay, n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RÉNA) ;
- ATTENDU QUE** les coûts de ce projet seront financés à même le règlement 147 ;
- ATTENDU QUE** le projet pourrait être admissible à une aide gouvernementale sous forme de subvention versée dans le cadre de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL) à hauteur de 85%;
- ATTENDU** la recommandation du Coordonnateur à l'entretien et de la Directrice des Finances à la Direction générale;
- ATTENDU** la recommandation de la direction générale ;

Il est proposé par monsieur Steve Dorval
appuyé par monsieur Michel Patry

et résolu unanimement

QUE ce Conseil octroie à Construction Couture et Tanguay, entrepreneur général, le contrat pour la construction d'un bureau des superviseurs à l'intérieur du garage du Centre d'opération du 1100, rue Saint-Omer à Lévis pour un montant total de 161 567 \$ (avant taxes).

Adoptée.-

8. Octroi à l'entreprise Martin & Lévesque inc. De Lévis le contrat pour la fourniture d'uniformes de travail pour les chauffeurs, superviseurs et contremaîtres

RÉSOLUTION 2018-119-

ATTENDU la résolution 2018-032 autorisant la direction générale à procéder à un appel d'offres public relatif à la fourniture d'uniformes de travail pour les chauffeurs, superviseurs et contremaîtres ;

ATTENDU l'appel d'offres public portant le numéro 2018-005 placé sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 27 juillet 2018 ;

ATTENDU QU' à l'ouverture des soumissions le 21 août 2018 à 14h, une seule entreprise a déposé une offre ;

ATTENDU QU' après analyse, la soumission a été jugée conforme au devis;

ATTENDU la recommandation conjointe du coordonnateur à l'exploitation – qualité réseau de transport régulier et de la directrice des Ressources humaines, à la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par madame Marjorie Guay
appuyé par madame Isabelle Demers

et résolu unanimement

QUE ce Conseil octroie à Martin & Lévesque inc. de Lévis, un contrat pour l'acquisition de pièces d'uniformes, de manteaux et de chaussures pour les chauffeurs, superviseurs et contremaîtres pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2021 aux prix unitaires indiqués au bordereau de prix pour un montant approximatif de 319 032,80 \$, plus les taxes applicables, selon les conditions et modalités apparaissant à l'appel d'offres 2018-005.

Adoptée.-

9. Autorisation du renouvellement du contrat annuel d'entretien des équipements et logiciels SAEIV

RÉSOLUTION 2018-120-

ATTENDU QUE dans le cadre de l'implantation du système d'aide à l'exploitation et information voyageur (SAEIV), la Société de transport de Lévis avait mandaté la Société de transport de Sherbrooke pour octroyer les contrats d'acquisition d'équipements et de logiciels ainsi que des services requis à l'exploitation desdits équipements et logiciels (résolution 2011-188);

ATTENDU QUE les coûts d'entretien des équipements et des logiciels sont facturés annuellement selon une répartition des coûts conforme au protocole d'entente du système de transport intelligent entre les sociétés de transport participantes;

ATTENDU QUE selon les articles 101.1, paragraphes 5 et 10 a) de la Loi sur les sociétés de transport en commun, ce contrat d'entretien n'est pas soumis au processus habituel d'appel d'offres car d'une part, l'objet du contrat concerne l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant et d'autre part, l'objet du contrat découle aussi de l'utilisation d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes ou logiciels existants;

ATTENDU la recommandation du Directeur Proximité client et commercialisation à la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par madame Nathalie Plante
appuyé par madame Brigitte Duchesneau

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise le renouvellement du contrat annuel d'entretien des équipements et logiciels SAEIV auprès du fournisseur ISR Transit inc. au montant de 45 853,11 \$ taxes incluses, pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2019.

Adoptée.-

10. Dépôt des amendements budgétaires

RÉSOLUTION 2018-121-

- CONSIDÉRANT :** l'adoption par le Conseil d'administration de la ST Lévis, le 17 février 2011, de son règlement 114 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;
- CONSIDÉRANT :** que l'article 5 dudit règlement 114 prévoit qu'en cas de dépassement budgétaire, la direction générale doit effectuer les virements de fonds appropriés à l'intérieur du budget et en informer le conseil d'administration;
- CONSIDÉRANT :** que les virements de fonds doivent être effectués dans les limites de ce que prévoit l'article 119 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* qui mentionne « qu'une société peut effectuer un virement jusqu'à concurrence d'un montant autorisé par le conseil de ville et lui en faire rapport. Tout virement qui excède ce montant doit être spécialement autorisé par ce même conseil »;
- CONSIDÉRANT :** que la Ville de Lévis a autorisé la St Lévis à effectuer des virements de fonds jusqu'à concurrence d'un montant cumulatif de 500 000\$ le 21 mai 2013 (CV-2013-04-42);
- CONSIDÉRANT :** que pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2018, des dépassements budgétaires sont prévus ou ont été observés pour certains postes de dépenses, alors que pour d'autres, des économies seront probablement réalisées par rapport aux prévisions initiales;
- CONSIDÉRANT :** qu'il devient donc nécessaire d'effectuer des virements de fonds à l'intérieur du budget 2018 et ce,

pour un montant total de 107 500 \$ tel qu'indiqué dans le rapport ci-joint;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la directrice des finances à la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par madame Isabelle Demers
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

De prendre acte du rapport des amendements budgétaires affectant l'année financière 2018 ci-annexé, préparé par la directrice des finances, et d'en transmettre une copie à la Ville de Lévis à titre d'information.

Adoptée.-

11. Modification de concordance et courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 250 000 \$ qui sera réalisé le 6 septembre 2018

RÉSOLUTION 2018-122-

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Société de transport de Lévis souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 250 000 \$ qui sera réalisé le 6 septembre 2018, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
138	1 500 000 \$
139	750 000 \$
Total :	2 250 000 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt nos 138 et 139, la Société de transport de Lévis souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur Michel Patry
appuyé par monsieur Réjean Lamontagne

et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations , soit une obligation par échéance, seront datées du 6 septembre 2018;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 6 mars et le 6 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant:

Banque Nationale du Canada
49B, route du Président-Kennedy
Lévis (QC) G6V 6C3

8. Que les obligations soient signées par le président et la trésorière. La Société de transport de Lévis, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros 138 et 139 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cing (5) ans** (à compter du 6 septembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée.-

12. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques pour le financement des règlements d'emprunt numéros 138 et 139

RÉSOLUTION 2018-123-

Date d'ouverture :	23 août 2018	Nombre de soumissions :	4
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,8007 %
Montant :	2 250 000 \$	Date d'émission :	6 septembre 2018

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt numéros 138 et 139, la Société de transport de Lévis souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Société de transport de Lévis a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 6 septembre 2018, au montant de 2 250 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu 4 soumissions conformes;

Nom du soumissionnaire	Montant	Taux	Échéance
Marchés mondiaux CIBC inc.	194 000 \$	2,30 %	2019
	200 000 \$	2,50 %	2020
	207 000 \$	2,65 %	2021
	213 000 \$	2,75 %	2022
	1 436 000 \$	2,85 %	2023
Prix : 98,77815		Coût réel : 3,12026 %	

Nom du soumissionnaire	Montant	Taux	Échéance
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	194 000 \$	2,30 %	2019
	200 000 \$	2,50 %	2020
	207 000 \$	2,60 %	2021
	213 000 \$	2,70 %	2022
	1 436 000 \$	2,85 %	2023
Prix : 98,68620		Coût réel : 3,13647 %	

Nom du soumissionnaire	Montant	Taux	Échéance
Financière Banque Nationale inc.	194 000 \$	2,25 %	2019
	200 000 \$	2,50 %	2020
	207 000 \$	2,60 %	2021
	213 000 \$	2,75 %	2022
	1 436 000 \$	2,85 %	2023
Prix : 98,68300		Coût réel : 3,14089 %	

Nom du soumissionnaire	Montant	Taux	Échéance
Valeurs mobilières Desjardins inc.	194 000 \$	2,35 %	2019
	200 000 \$	2,50 %	2020
	207 000 \$	2,60 %	2021
	213 000 \$	2,75 %	2022
	1 436 000 \$	2,85 %	2023
Prix : 98,66400		Coût réel : 3,14816 %	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Marchés mondiaux CIBC inc. est la plus avantageuse ;

Il est proposé par madame Isabelle Demers
appuyé par monsieur Steve Dorval

et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 250 000 \$ de la Société de transport de Lévis soit adjugée à la firme Marchés mondiaux CIBC inc.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

QUE le président et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée.-

13. Dépôt de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018

RÉSOLUTION 2018-124-

Il est proposé par monsieur Michel Patry
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

De prendre acte de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018, préparé par la trésorière, madame Francine Marcoux.

Adoptée.-

14. COMPTES PAYABLES

RÉSOLUTION 2018-125-

Il est proposé par madame Isabelle Demers
appuyé par madame Marjorie Guay
et résolu unanimement

De prendre acte des listes des déboursés des mois de juin et juillet 2018 préparées par la Direction des finances et ci-annexées pour faire partie intégrante de la présente, à savoir :

Salaires des périodes #23 à #31 :	1 675 741,78 \$
Chèques nos 27858 à 28867 et chèques manuels :	957 430,47 \$
Paiements directs :	1 658 855,29 \$

Adoptée.-

15. CERTIFICAT DES RESPONSABILITÉS STATUTAIRES


Je soussignée, Francine Marcoux, directrice des finances et trésorière de la Société de transport de Lévis, ci-après nommée « la Société » :

Par les présentes, à ce jour, en ma qualité et à titre de directrice des finances et trésorière, je certifie ce qui suit :

- I. J'ai personnellement pris connaissance des faits attestés par le présent certificat.
- II. La Société a respecté toutes les dispositions de la Loi sur les sociétés de transport en commun et la Société a déposé, à l'intérieur des délais prescrits auprès des autorités gouvernementales et tous les autres organismes concernés, tous les rapports et déclarations requis.
- III. La Société n'accuse aucun retard dans le paiement de tout salaire, bénéfice, paye de vacances ou toute autre forme de compensation (y compris toute indemnité pour perte ou cessation d'emploi) (ci-après collectivement appelés « Compensation ») auxquels tout employé de la Société a droit, et en date de la présente, il n'existe aucune raison de croire que la Société ne sera pas en mesure de payer les compensations auxquelles ses employés auront droit.
- IV. Il n'existe aucune réclamation pour quelque compensation que ce soit, faite par un employé actuellement ou anciennement à l'emploi de la Société.

- V. La Société n'accuse aucun retard tant à l'égard des retenues à la source qu'à l'égard des remises aux autorités gouvernementales concernées pour toute somme devant être retenue et remise par elle en vertu des lois suivantes :
- a) La Loi sur l'impôt sur le revenu (Canada), incluant, mais sans limiter la généralité de celui qui précède, les articles 153 (1) et 215 de ladite Loi.
 - b) La Loi sur les impôts (Québec).
 - c) La Loi sur l'assurance - emploi (Canada).
 - d) La Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec.
 - e) La Loi sur la taxe d'accise (Canada), incluant les retenues et remises de la taxe sur les produits et services.
 - f) La Loi sur la taxe de vente du Québec.
 - g) La Loi sur les régimes complémentaires de retraite.
 - h) La Loi sur le régime de rentes du Québec, ou toute autre loi, règlement, ordonnance, jugement, décret ou directive officielle émise par toute autorité gouvernementale ayant ou non force de loi, en vertu desquels tout défaut de retenir ou remettre telle somme donnerait ouverture à une réclamation contre les administrateurs de la Société.

DATÉ ET SIGNÉ CE 16^{ème} jour d'août 2018

Par 
Francine Marcoux, CPA, CA
Directrice des finances et trésorière

16. Points divers

16.a Embauche d'un superviseur au sein de la direction Qualité réseau Transport régulier

RÉSOLUTION 2018-126-

- ATTENDU** le départ de madame Marie-Noël Breton, superviseure au sein de la direction Qualité réseau transport régulier depuis le 6 avril 2018;
- ATTENDU** le non maintien en fonction de la personne qui a occupé le poste de superviseur comme remplaçant;
- ATTENDU QUE** de l'avis de la directrice des ressources humaines et du coordonnateur Exploitation Qualité réseau transport régulier, il y a lieu de combler ce poste dans les meilleurs délais;

ATTENDU QUE l'affichage du poste a été fait en simultanément à l'interne et à l'externe entre le 23 mai et le 6 juin 2018 et que 13 candidatures ont été reçues ;

ATTENDU QUE le candidat retenu est celui qui répond au profil recherché ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des ressources humaines à la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par madame Nathalie Plante
appuyé par madame Brigitte Duchesneau

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise l'embauche de monsieur Mathieu Boutin à titre de superviseur au sein de la direction Qualité réseau transport régulier à compter du 27 août selon les termes et conditions prévus à l'intérieur du « Recueil des politiques et directives du personnel-cadre et des professionnels non-syndiqués » de la ST Lévis ;

QU'au terme de sa période de probation de 6 mois de service continu, une recommandation sera formulée par la directrice des ressources humaines quant à son statut définitif au sein de l'équipe de superviseurs de la direction Qualité réseau transport régulier.

Adoptée.-

16.b Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation des comptages et de relevés de circulation dans le cadre du projet d'implantation des mesures prioritaires en transport en commun sur le boulevard Guillaume-Couture à Lévis.

RÉSOLUTION 2018-127-

ATTENDU QUE la Ville de Lévis a déposé le 21 juin 2017, au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, un rapport intitulé « Une mobilité durable, efficace et sur mesure pour Lévis »;

ATTENDU QUE la Société de transport de Lévis (résolution 2017-137), en collaboration avec la Ville de Lévis, projette la mise en place de mesures prioritaires (voies réservées, pôles d'échanges, etc.) sur le territoire de la Ville de

Lévis, particulièrement dans l'axe du boulevard Guillaume-Couture entre le chemin du Sault et la route Monseigneur-Bourget;

ATTENDU QUE les études réalisées à ce jour sur ce tronçon du boulevard Guillaume-Couture doivent être actualisées, notamment l'étude de circulation;

ATTENDU QUE la réalisation desdites analyses et études techniques seront subventionnées par l'entremise du Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC) à hauteur de 84%;

ATTENDU QUE pour respecter les exigences du programme de subvention notamment en ce qui concerne la date d'échéance du 31 mars 2020, il est impératif de commencer dès maintenant à la mise à jour des données de base qui devront servir à la réalisation des études et analyses requises en vue de l'obtention des autorisations pour réaliser le projet;

ATTENDU QUE l'entente confirmant l'aide financière dans le cadre du projet d'implantation de mesures prioritaires sur le boulevard Guillaume-Couture a été signée par le Ministre le 7 août dernier;

ATTENDU QUE ce projet a été prévu et adopté dans le cadre du Programme triennal des immobilisations (PTI 2018-2019-2020/ résolution 2017-157);

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt numéro 144 autorisant un emprunt à long terme de 3M\$ pour le financement des études préalables à la mise en place de mesures prioritaires pour le transport collectif (Résolution 2017-159) a été adopté le 3 novembre 2017 par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU la recommandation de la direction générale :

Il est proposé par monsieur Michel Patry
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

Que ce Conseil autorise la direction générale à procéder à l'appel d'offres sur invitation pour la réalisation des comptages et relevés terrain prérequis à la mise à jour de l'étude d'opportunité du projet d'implantation de mesures prioritaires sur le boulevard Guillaume-Couture.

Adoptée.-

17 Période de questions

Aucune question

18 Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 2018-128-

Il est proposé par madame Nathalie Plante
appuyé par madame Brigitte Duchesneau

et résolu à l'unanimité

QUE l'assemblée soit levée.

**Le Président,
Mario Fortier**

**Le secrétaire,
Jean-François Carrier**